

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 7 avril 2020 à 19 h Exceptionnellement tenue à huis-clos, par Vidéoconférence

PRÉSENCES:

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES:

		vé Aka, Secrétaire d u, Directrice d'arror		t	
La maires	se d'arrondissemer	nt madame Caroline	e Bourgeois décla	are la séance ouv	erte à 19 h.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens. Elle salue les membres du conseil d'arrondissement, les membres de l'administration et le commandant présents pour la séance par vidéoconférence.

Madame Bourgeois appelle à la solidarité et à l'entraide des citoyens pendant cette période difficile et leur rappelle surtout l'importance de respecter les consignes pour lutter contre la COVID-19.

La Mairesse tient également à souligner le travail et remercier tous les citoyens de l'arrondissement qui chaque jour assurent les services essentiels sur le territoire de l'arrondissement ou sur celui de la grande région Métropolitaine. Elle tient aussi à rassurer les citoyens que l'arrondissement sera présent auprès des citoyens pendant ces temps difficiles.

Par ailleurs, madame Bourgeois indique que plusieurs mesures ont été mises en œuvre dans ce contexte afin de venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin : création d'un fonds local d'urgence adopté par l'arrondissement le 31 mars dernier. Elle souligne que ce fonds sera bonifié ce soir avec un apport de 120 000 \$ par les caisses Desjardins de Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies dont elle remercie les directeurs généraux pour cette initiative.

Dans le même élan, la mairesse indique également que l'arrondissement a aussi accordé un soutien financier de 30 000\$ à Centraide.

En outre, Mme Bourgeois indique que des mesures sont également prises pour soutenir les entreprises et les commerces situés sur le territoire de l'arrondissement. À cet effet, l'association des commerçants du vieux Pointe-aux-Trembles a mis sur pied une page Facebook « RDP-PAT, je te soutiens » pour encourager les citoyens à acheter des produits locaux. Plus spécifiquement, en ce qui concerne le soutien aux entreprises, la Mairesse indique qu'une ligne spécialement dédiée a été mise en place afin de les accompagner dans cette période difficile.

Enfin, la Mairesse rassure les citoyen que l'arrondissement n'est pas pour l'instant impacté par la crue des eaux et que les mesures sont prises afin de surveiller l'évolution de la situation.

ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 avril 2020 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA20 30 04 0084

APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE - 10 MARS 2020, 19 H - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - 31 MARS 2020, 14 h

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De ratifier les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 mars 2020 à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 31 mars 2020, à 14 h.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une question sur le nettoyage des pistes cyclables et piétonnières et le ramassage des branches d'arbres au parc-nature;
- Une question sur l'inscription du curling au répertoire des activités Sports et Loisirs pour 2020/2021 et la récupération des résidus verts;
- Une question sur les suites de la politique d'agriculture urbaine;
- Une question sur la prolongation de la rue au niveau de la 94^e Avenue, Fief Caron et Jules-Helbronner;
- Une question sur les projets de magasins de proximité;
- Une question sur la plantation des arbres au Faubourg Pointe-aux-Prairies;
- Une question sur les non conformités constatées sur l'Avenue Jules-Helbronner;
- Une question sur la réduction de la vitesse sur le boulevard Gouin;
- Deux questions sur le CPE Pallou la Coccinelle;
- Une question sur la fermeture du lien entre les portions sud et nord du Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies;

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Suzanne Décarie encourage les citoyens à suivre les consignes relatives au confinement, bien que cela ne soit pas facile pour tous. Elle invite également les citoyens à l'entraide et à la solidarité entre voisins en ces moments difficiles. En terminant, elle indique aux citoyens qu'elle peut être jointe sur toutes les plateformes, comme à l'habitude, pendant cette difficile période.

Monsieur le conseiller Richard Guay invite les citoyens à se créer un profil sur le site internet de l'arrondissement à partir duquel ils pourront faire leur demande de permis (rénovation ou construction) en ligne. Il les invite également à s'inscrire afin de recevoir les alertes du 311 ou pour faire toute autre sorte de demande de services à l'arrondissement.

Madame la conseillère Lisa Christensen invite les citoyens de l'arrondissement à encourager les commerces locaux durant ces temps difficiles. Elle demande également aux citoyens de respecter les règles de distanciation sociales et de confinement.

Enfin, elle indique aux commerces qui veulent faire la transition et offrir leur services via le numérique, peuvent bénéficier d'un accompagnement de la part de la Ville de Montréal. Pour ce faire, ils doivent faire une demande sur le site www.montreal.ca.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine veut rassurer les citoyens sur le fait que cette crise est passagère dans le mesure où tout le monde respecte les règles de prescrites par la santé publique pour lutter contre la COVID-19. Elle adresse ses sympathies aux familles des victimes de la COVID-19. Aussi, elle remercie toutes celles et ceux qui assurent les services dits essentiels dans cette période difficile. Enfin, elle invite les citoyens qui désirent plus d'informations à consulter le site Web de santé Montréal, section COVID-19.

Monsieur le conseiller Gilles Déziel remercie toutes les personnes qui travaillent pour aider les personnes dans le besoin pendant cette crise. Il informe les citoyens qu'à cause de la crise, il n'y aura pas d'activité culturelles et sportives jusqu'au 2 juillet 2020, au minimum. Il invite enfin les citoyens à faire preuve de prudence et à respecter les consignes prescrites par les autorités sanitaires.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà salue le travail de toutes les personnes qui sont en première ligne dans le combat contre la COVID-19. Il invite les citoyens à la responsabilité et au respect des consignes afin de lutter efficacement contre cette maladie qu'il indique ne pas être invincible.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document n'a été déposeé lors de cette séance.

CA20 30 04 0085

OCTROI - CONTRAT -PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME - CONSTRUCTION ARCADE - RÉFECTION DES TOITURES DES ABRIS DE SEL - DEUX COURS DE SERVICES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX- TREMBLES - AUTORISER UNE DÉPENSE - AUTORISER LES VIREMENTS - PPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM20-01- 3 SOUMISSIONNAIRES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Arcade, le contrat relatif à la réfection des toitures des abris de sel des deux cours de services de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, respectivement situées au 9255, boulevard Henri-Bourassa Est et au 3535, 36^e Avenue, aux prix de sa soumission, soit au montant de 249 800 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres public numéro IMM20-01 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense totale de 288 519 \$ taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ 20.01 1208274003	

CA20 30 04 0086

OCTROI - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - FIRME EXP - CONCEPTION ET RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS - TRAVAUX DE MARQUAGE ET SIGNALISATION - BOULEVARD GOUIN - ENTRE - AVENUE OZIAS-LEDUC ET LA 87E AVENUE - AUTORISATION DE DÉPENSE - CONTRAT GRÉ À GRÉ NUMÉRO BP.SP20-03 - 4 OFFRES DE PRIX

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Exp, au prix de sa soumission, soit au montant de 47 240,35 \$, taxes incluses, pour la conception et la réalisation des plans et devis relatifs au marquage et à la signalisation du boulevard Gouin, entre l'avenue Ozias-Leduc et la 87^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, le tout conformément à la demande de prix BP.SP20-03 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense maximale de 55 000 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

ADOPTÉ	
20.02 1208663003	

CA20 30 04 0087

AUTORISATION - NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES PUBLIC 20-18010 - SERVICE DE LOCATION DE DEUX BALAIS ASPIRATEURS AVEC OPÉRATEURS - NETTOYAGE DES RUES DE L'ARRONDISSEMENT - LOTS 22 ET 23 - ANNÉES 2020 ET 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres public 20-18010, pour le service de location de deux balais aspirateurs avec opérateurs pour le nettoyage des rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles lots 22 et 23 pour les années 2020 et 2021.

20.03 1204281012	
	_

CA20 30 04 0088

AUTORISATION - AUGMENTATION - MONTANT DES CONTINGENCES - CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - RÉALISATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE EXTÉRIEURE ET D'UN CHALET DE BAIGNEURS AU PARC HANS-SELYE - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO PRO-DSAG17-05

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 20 522,62 \$, taxes incluses, pour les contingences du contrat PRO-DSAG17-05 faisant passer le coût total du projet de 190 244,73 \$ à 210 767,35 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ	
20.04 1175367003	

ACCORDER - SOUTIEN FINANCIER - NON RÉCURRENT - ORGANISME CULTUREL - LE THÉÂTRE DE L'OEIL OUVERT - PROGRAMME CULTURE, BIBLIOTHÈQUES ET PATRIMOINE - PÉRIODE - 1ER MAI AU 31 DÉCEMBRE 2020 - APPROBATION - CONVENTION

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser l'octroi d'une contribution financière au montant total de 6 900 \$, dans le cadre du Programme Culture, bibliothèques et patrimoine, à l'organisme Théâtre de l'Oeil Ouvert, se terminant le 31 décembre 2020

D'approuver le projet de convention avec l'organisme Théâtre de l'Oeil Ouvert, à cet effet;

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1205313001

CA20 30 04 0090

ACCORDER - SOUTIEN FINANCIER - QUATRE ORGANISMES - PÉRIODE - 8 AVRIL 2020 AU 31 MARS 2021- ACCUEIL AUX IMMIGRANTS DE L'EST DE MONTRÉAL - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE INC -LOISIRS COMMUNAUTAIRE LE RELAIS DU BOUT - PÉRIODE - 8 AVRIL 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2020 - ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - APPROBATION - PROJETS DE CONVENTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 195 637 \$ aux quatre (4) organismes suivants, pour les périodes mentionnées, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) :

Organisme	Projet	Période	Montant
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	Intégration- familles	8 avril 2020 au 31 mars 2021	15 439 \$
Équipe RDP	Soutien aux enfants des familles vulnérables de Rivière-des-Prairies	8 avril 2020 au 31 décembre 2020	42 198 \$
Centre de promotion communautaire le Phare inc.	« Unis » (Unique-Novateur-Inédit et Solidaire)	8 avril 2020 au 31 mars 2021	63 000 \$
Loisirs communautaire Le relais du Bout	Regroupement des organismes intervenant aux HLM Séguin	8 avril 2020 au 31 mars 2021	75 000 \$

D'approuver les quatre (4) projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ

20.06 1201790001

AUTORISATION - SIGNATURE - ENTENTES - ENTRE L'ARRONDISSEMENT ET LA CAISSE DESJARDINS DE POINTE-AUX-TREMBLE ET LA CAISSE DESJARDINS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - VERSER UNE CONTRIBUTION AU FONDS D'URGENCE LOCAL COVID-19 DE L'ARRONDISSEMENT - AUTORISER LE FINANCEMENT TEMPORAIRE - PROVENANCE DES SURPLUS DE L'ARRONDISSEMENT - REPRÉSENTANT - SOMMES VERSÉES PAR LES CAISSES **DESJARDINS DE L'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

monsieur le conseiller Gilles Déziel, monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, madame la conseillère Suzanne Décarie, monsieur le conseiller Richard Guay,

madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser le financement temporaire, en provenance des surplus de l'arrondissement, pour un montant de 120 000 \$ du Fonds d'urgence local COVID-19 de l'arrondissement;

D'autoriser la directrice d'arrondissement à signer l'entente intervenue entre l'arrondissement et la Caisse Desjardins de Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser la directrice d'arrondissement à signer l'entente intervenue entre l'arrondissement et la Caisse Desjardins de Rivière-des-Prairies;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ	
20.07 1204860003	

CA20 30 04 0092

ACCUSER RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES -FÉVRIER 2020 - MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE DU 1ER AU 28 FÉVRIER 2020 - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS ET DE LA LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE EFFECTUÉES - FÉVRIER 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de février 2020 et en matière de ressources financières pour la période du 1er février au 28 février 2020.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de février 2020 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de février 2020.

ADOPTÉ	
30.01 1202468009	

CA20 30 04 0093

OFFRIR - SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES -PRENNE EN CHARGE - RÉALISATION - RÉAMÉNAGEMENTS DU RÉSEAU ARTERIEL RETENUS - PROGRAMME SÉCURISATION AUX ABORDS DES ÉCOLES (PSAÉ) - ANNÉE 2020

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec, la responsabilité pour effectuer les travaux de réaménagement retenus dans le Programme de sécurisation aux abords des écoles pour l'année 2020 à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ 30.02 1204281017

CA20 30 04 0094

DÉSIGNER - DOSSIER PRIORITAIRE - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-133

CONSIDÉRANT que la situation pandémique actuelle empêche la tenue de toute séance conventionnelle de consultation publique requise en vertu de la LAU, ce qui met indûment en veille le processus d'adoption du PP-133 entrepris en mars 2020;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île planifie depuis plusieurs mois les travaux d'agrandissement de l'école Marc-Aurèle-Fortin avec l'objectif d'octroyer un contrat de construction en octobre 2020.

CONSIDÉRANT les besoins criants en nouvelles salles de classe du réseau scolaire primaire pour la population du quartier de Rivière-des-Prairies où les hausses démographiques observées auprès de la clientèle sont importantes.

CONSIDÉRANT que la ministre de la Santé et des Services sociaux a signé le 22 mars dernier l'arrêté ministériel numéro 2020-008, et ce, conformément aux pouvoirs qui lui sont dévolus en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), permettant à une municipalité de désigné un dossier comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT que cette désignation à pour conséquence de remplacer la procédure de consultation publique prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite, et ce, selon la procédure prévue par l'arrêté ministériel numéro 2020-008;

Il est proposé par madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

monsieur le conseiller Gilles Déziel, monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, madame la conseillère Suzanne Décarie, monsieur le conseiller Richard Guay, madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles confère un statut de dossier prioritaire à la résolution sur le projet particulier numéro PP-133 intitulé : « Projet particulier visant à permettre qu'un bâtiment à usage institutionnel situé au 12230, avenue Fernand-Gauthier, sur le lot 1 057 700, puisse aménager une aire de stationnement en cour avant et installer un équipement récréatif qui empiète dans la marge de recul avant secondaire - District de Rivière-des-Prairies. », conformément à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 mars 2020;

QUE ce projet de résolution numéro PP-133 soit soumis, conformément à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 mars 2020, à une consultation publique écrite de quinze (15) jours à partir de la publication d'un avis public à cet effet;

ADOPTÉ	
40.01 1205270001	

CA20 30 04 0095

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA20-E174

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption du projet de règlement à la séance du 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture:

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA20-E174 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 7 787 000 \$ pour le programme d'aménagement de parcs et le programme d'améliorations des installations sportives extérieure ».

ADOPTÉ

40.02 1204281013

CA20 30 04 0096

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA20-E175

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption du projet de règlement à la séance du 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA20-E175 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le programme de réfection routière et du programme de réaménagement de rues ».

ADOPTÉ

40.03 1204281014

CA20 30 04 0097

ADOPTION - AVEC MODIFICATION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30092-2

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption du projet de règlement à la séance du 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le règlement numéro RCA19-30092-2 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2020) (RCA19-30092, tel qu'amendé) ».

ADOPTÉ

40.04 1204860001

CA20 30 04 0098

PIIA - 12836, RUE SHERBROOKE EST - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 mars 2020

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), visant à :

Approuver les plans préparés par la firme « Enseignes Lettranet » et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 2 mars 2020. du projet relatif à l'affichage pour le bâtiment commercial situé au 12836, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 504 005, circonscription de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, aux fins d'émission de la demande d'autorisation d'affichage numéro 3001818435.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ	
40.05 1208238004	

CA20 30 04 0099

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA20-(5984)-001 - EXEMPTANT - FUTURE PROPRIÉTÉ - 9181, BOULEVARD PERRAS - LOT PROJETÉ 6 285 604 - PERMETTRE - 6 CASES DE STATIONNEMENT SOIENT FOURNIES - AU LIEU DE 7 CASES - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES.

CONSIDÉRANT la demande visant la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial situé au 9181, boulevard Perras (futur numéro civique), sur le lot 6 285 604 projeté, dans le district de La Pointe-aux-Prairies et suite à la demande du requérant de contribuer au fonds de compensation en matière de stationnement afin de ne pas avoir à fournir le nombre total de cases de stationnement qui lui est exigé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA20-(5984)-001 en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant la propriété située au 9181, boulevard Perras (futur numéro civique), sur le lot 6 285 604 projeté, afin de permettre que six (6) cases de stationnement soient fournies au lieu de sept (7) cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement à la demande de permis de construction numéro 3001472691 — District de La Pointe-aux-Prairies.

De prendre acte de son engagement à verser 2 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

ADOPTÉ	
40.06 1205909003	

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA20-(C-4.1)-010 - VISANT À SUSPENDRE - JUSQU'À NOUVEL ORDRE - APPLICATION - PARAGRAPHE 1 DE L'ARTICLE 31 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., C. C-4.1) - TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA20-(C-4.1)-010, visant à la suspension, jusqu'à nouvel ordre, de l'application du paragraphe 1 de l'article 31, du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ 40.07 1204281021

CA20 30 04 0101

DÉSIGNATION - MEMBRE CITOYEN DE L'ARRONDISSEMENT POUR SIÉGER AU COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De nommer Monsieur Michel Demers, à titre de membre citoyen au sein du comité de circulation, pour une période d'un (1) an, du 1^{er} avril 2020 au 30 mars 2021.

ADOPTÉ

51.01 1194281039

CA20 30 04 0102

RENOUVELLEMENT - MANDAT - MEMBRE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De nommer Monsieur Jean Lanthier, membre citoyen, au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période de deux (2) ans à compter du 3 mai 2020, jusqu'au 2 mai 2022.

CA20 30 04 0103

DÉSIGNATION - MEMBRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - PRÉSIDER - COMITÉ DE CIRCULATION DE L'ARRONDISSEMENT - MANDAT DE DEUX ANS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :
De désigner Madame Suzanne Décarie, présidente, au sein du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période de deux ans, à compter du 7 avril 2020.
ADOPTÉ
51.03 1204281015
CA20 30 04 0104
DÉSIGNATION - REPRÉSENTANT - ORGANISME - OEUVRANT DANS L'ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - SIÉGER - COMITÉ DE CIRCULATION - MANDAT DE DEUX ANS - DU 7 AVRIL 2020 AU 7 AVRIL 2022
Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel
et unanimement résolu :
De désigner, l'organisme Prévention Pointe-de-l'Île, œuvrant dans l'arrondissement de Rivière-des- Prairies-Pointe-aux-Trembles au sein du comité de circulation et pour une période de deux (2) ans, soit du 7 avril 2020 au 7 avril 2022.
ADOPTÉ
51.04 1204281018

CA20 30 04 0105
LEVÉE - SÉANCE ORDINAIRE
à 19 h 55,
Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà
appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine
et unanimement résolu :
QUE la présente séance soit levée.
,
ADOPTÉ
70.01
Charles-Hervé Aka Secrétaire d'arrondissement
Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Ce procès-v	erbal a été ratifié à la s	éance du conseil d'an	rondissement tenue	le 5 mai 2020
Caroline Bourgeois Mairesse d'arrondiss	ement			
Charles-Hervé Aka Secrétaire d'arrondis				